



# HERITAGE TERRES AGRICOLES

Par **Patsyemeraude**, le **28/06/2021** à **10:42**

Bonjour ma maman vient de décéder. Elle était propriétaire de 3 hectares de terres agricoles. Un agriculteur travaillait dessus depuis toujours et payait chaque année les impôts fonciers. Que va t il se passer ? Est il possible que l'agriculteur puisse pré empter l'achat des terres ? Mon frère et moi sommes les héritiers et nous souhaiterions récupérer les terres. Comment faire ? Merci.

Par **Patsyemeraude**, le **28/06/2021** à **10:43**

Bonjour ma maman vient de décéder. Elle était propriétaire de 3 hectares de terres agricoles. Un agriculteur travaillait dessus depuis toujours et payait chaque année les impôts fonciers. Que va t il se passer ? Est il possible que l'agriculteur puisse pré empter l'achat des terres ? Mon frère et moi sommes les héritiers et nous souhaiterions récupérer les terres. Comment faire ? Merci.

Par **Zénas Nomikos**, le **28/06/2021** à **10:51**

Bonjour,

effectivement il y a droit de préemption pour le preneur :

<https://www.lemag-juridique.com/articles/le-droit-de-preemption-du-preneur-734.htm>

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000029594557/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000029594557/)